

CHARTRE

Reconnue d'utilité publique et bénéficiaire d'un agrément au titre du Code de l'Environnement, la fédération nationale Patrimoine-Environnement regroupe 210 associations, fédérations et collectivités ainsi que plusieurs centaines de particuliers, tous défenseurs actifs du patrimoine bâti, des paysages, des objets patrimoniaux et de la culture attachée à nos territoires.

Ce patrimoine commun constitue notre cadre de vie et contribue à la transmission de nos valeurs et de nos savoir-faire. Il nous rassemble en créant des lieux de partage et il représente un important levier de développement et d'attractivité de nos territoires.

Consciente des grands défis de nos sociétés, Patrimoine-Environnement est convaincue que conjuguer patrimoine et environnement est non seulement possible mais également impératif. Cette symbiose, pour laquelle elle milite, est la condition d'un cadre de vie durable et de qualité.

À ce titre, Patrimoine-Environnement est particulièrement soucieuse de la préservation du patrimoine non protégé, notamment rural et religieux, ainsi que de l'« esprit des lieux » auquel le patrimoine immatériel donne vie.

Par ses actions d'information et de sensibilisation, Patrimoine-Environnement contribue au développement de la connaissance auprès des collectivités, du monde associatif et des particuliers, notamment des jeunes générations. Force de proposition auprès du Parlement et des pouvoirs publics, elle se mobilise pour une protection juridique plus forte du patrimoine et de l'environnement et une implication plus soutenue de notre société dans leur mise en valeur.

Prenant appui sur ses délégués territoriaux, Patrimoine-Environnement est au service de ses adhérents en les informant, en les conseillant et en les soutenant dans leurs actions ; elle se nourrit des réflexions de ses membres et relaie au niveau national leurs aspirations.

Issue d'une longue tradition de protection des sites et des paysages, Patrimoine-Environnement résulte de la fusion de la « Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux » (FNASSEM) et de la « Ligue Urbaine et Rurale pour l'aménagement du cadre de la vie française » (LUR) qui avait fusionné elle-même avec l'association française « Espaces pour demain ». Agissant en coordination avec les autres grandes associations reconnues d'utilité publique engagées comme elle dans la défense du patrimoine, elle croit en la force du dialogue civil et en la légitimité du rôle joué par les associations.